



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC  
L'ASSOCIATION LA LOCOMOTIVE DES ARTS  
POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE  
17 MARS 2019**

**DÉCISION N° AU-19-084  
EN DATE DU 22 FEVRIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association La Locomotive des Arts, représentée par Monsieur Philippe Mingasson, ayant donné délégation de signature à Madame Laura Dyens-Taar, dont le siège social est situé 86, rue Defrance – 94 300 Vincennes – pour l'organisation du spectacle « Monsieur Choufleuri restera chez lui le... » le dimanche 17 mars 2019, dont le coût total est fixé à 8 092,40 € (huit mille quatre vingt douze euros et quarante centimes) nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association La Locomotive des Arts, représentée par Monsieur Philippe Mingasson, ayant donné délégation de signature à Madame Laura Dyens-Taar, dont le siège social est situé 86, rue Defrance – 94 300 Vincennes – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Monsieur Choufleuri restera chez lui le... » le dimanche 17 mars 2019, dont le coût total est fixé à 8 092,40 € (huit mille quatre vingt douze euros et quarante centimes) nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190222-lmc1H6049H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/02/2019 Date de Publication : 22/02/2019
---

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190222-lmc1H6049H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/02/2019  
Date de Publication : 22/02/2019